

MAIRIE DE RUFFEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

● SEANCE DU LUNDI 26 JANVIER 2026 ●

Membres en exercice	23
Membres présents	13
Membres ayant donné pouvoir	8
Membres ayant délibéré	21
Date de la convocation	20/01/2026
Date d'affichage de la convocation	20/01/2026

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, Mme Catherine DEROUSSEAU, M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Jean-Michel ARDOUIN, M. Hervé JAMBARD, Mme Aurélie SARRAZIN, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER et Mme Nicole BOES

POUVOIRS : Mme Sylvie BEAUVAL en faveur de M. Jean-Paul FORT, Mme Nina BASTIER en faveur de Mme Nicole GAYOUX, M. Éric MOULIGNIER en faveur de M. Jean-Pierre CHARDONNET, Mme Catherine SENNAVOINE en faveur de Mme Aurélie SARRAZIN, M. Franck LOPEZ en faveur de M. Guy PELLADEAUD, Mme Murielle BEAL en faveur de Mme Catherine BOULENGER, M. François POHU en faveur de M. Hervé JAMBARD et Mme Marguerite D'ARGENT en faveur de M. Thierry BASTIER.

ABSENTS : M. Jean COITEUX et M. Jean-Michel JEANNET

M. Jean-François JOBIT est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION PORTANT SUR LES CONCLUSIONS DE L'ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE RELATIVE AU PROJET D'IMPLANTATION D'UN ENTREPOT LOGISTIQUE ET DE BATIMENTS D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants relatifs aux enquêtes publiques environnementales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté URBA202500211 en date du 17 septembre 2025 prescrivant l'ouverture de ladite enquête publique ;

Vu le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur remis le 26 novembre 2025;

Considérant que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet ;

Considérant les enjeux environnementaux, les réponses apportées par le maître d'ouvrage, les avis des services consultés et l'intérêt du projet pour le territoire ;

Madame Beauval, rapporteur de Monsieur le Maire expose :

Le projet prévoit la création d'un pôle économique dénommé « Parc des Grands Axes » alliant un parc d'activités, un bâtiment logistique et une voirie d'accès.

Ce projet de construction s'inscrit dans une démarche de développement économique et territorial, et dispose d'une localisation stratégique en étant à proximité de la RN10 entre Poitiers et Angoulême, et plus précisément de l'échangeur de Villefagnan n°48.

Avant l'implantation de ce projet il est nécessaire de procéder à une enquête publique environnementale. L'enquête publique constitue un moment essentiel du processus de participation du public. Elle permet à chaque citoyen de prendre connaissance du dossier complet, comprenant l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, et de formuler des remarques, observations ou propositions. Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal administratif, veille au bon déroulement de cette procédure et transmet ensuite un rapport et des conclusions motivées.

Cette enquête a été réalisée du 6 octobre 2025 au 4 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE A L'UNANIMITE

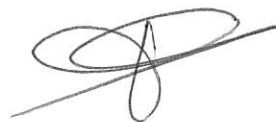
ARTICLE 1: Approuve le projet d'implantation d'un entrepôt logistique et de bâtiments d'activité dits « Parcs des Grands Axes » sur les parcelles BD 278, BD 290, BD 294, BD 30 et BD 29.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera publiée sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera adressée au contrôle de légalité et notifié au maître d'ouvrage

Publiée et transmise au
Contrôle de légalité le 28 JAN. 2026

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire de Ruffec ou contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.